

## Délibération n°2021/04

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;  
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

### **Objet : Forums UTT Entreprises Virtuels : proposition de grilles tarifaires**

Le Forum UTT Entreprises est une manifestation annuelle organisée par l'UTT sur son campus au semestre d'Automne pour permettre à nos étudiants de venir à la rencontre des entreprises qui sont intéressées par leurs profils dans une optique d'insertion professionnelle.

Cependant, considérant la situation sanitaire actuelle et souhaitant aider nos étudiants dans le cadre de leur insertion professionnelle, la DRE de l'UTT souhaite pouvoir organiser des **Forums virtuels** à l'avenir afin de pouvoir proposer des événements aux étudiants qui sont en recherche de stages, d'alternances et d'emplois. Nous souhaitons être flexibles et adapter les événements en fonction des besoins (événements 100% emplois, événements 100% alternances...) et pour ce faire, il semble important de pré-valider une grille tarifaire sur laquelle nous pourrions nous baser pour les événements à venir.

**Les sociétés participantes devront procéder à une inscription payante afin que ces Forums ne soient pas à la charge de l'établissement.**

Les prestations proposées sur un Forum virtuel étant différentes des prestations d'un Forum en présentiel, il semble important de modifier les tarifs vis-à-vis du Forum en présentiel pour rendre ces événements attractifs aux entreprises et assurer une mobilisation forte de celles-ci.

Cependant, en fonction des spécificités de ces Forums, de l'intérêt des entreprises et du nombre d'étudiants qui participeraient, le BAIP souhaite proposer plusieurs tarifs que le BAIP pourra appliquer pour les événements à venir.

Cette proposition entre dans le cadre d'événements virtuels uniquement et ne change pas les tarifs qui sont déjà votés pour le Forum en présentiel sur le campus de Troyes.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'Administration approuve la grille tarifaire suivante :**

#### **TARIF 1**

Pour les nouveaux événements ou avec une cible d'étudiants limitée : un tarif unique de €500HT par entreprise participante jusqu'à 5 recruteurs entreprises.

#### **TARIF 2**

Pour les nouveaux événements ou avec une cible d'étudiants limitée : un tarif unique de €800HT par entreprise participante jusqu'à 5 recruteurs entreprises.

#### **TARIF 3**

Pour les événements intermédiaires avec une demande plus importante de la part des entreprises :

Nombre de comptes recruteurs	Prix facturé par l'UTT par exposant
2 recruteurs	€ 500 HT

<b>3 recruteurs</b>	<b>€ 700 HT</b>
<b>Jusqu'à 5 recruteurs</b>	<b>€ 1000 HT</b>

#### TARIF 4

Pour les évènements virtuels qui viendraient remplacer un évènement en présentiel qui est réputé et très demandé par les entreprises :

<b>Nombre de comptes recruteurs</b>	<b>Prix facturé par l'UTT par exposant</b>
<b>2 recruteurs</b>	<b>€ 800 HT</b>
<b>3 recruteurs</b>	<b>€ 1 000 HT</b>
<b>Jusqu'à 5 recruteurs</b>	<b>€ 1 200 HT</b>

\*\*\*\*\*

A titre exceptionnel, l'UTT se réserve toujours le droit de mettre un stand gratuitement à disposition d'un partenaire très privilégié.

**Il est à noter que les prix proposés ci-dessus sont les prix qui seront appliqués aux entreprises qui participeront à ces Forums. Cependant, une convention sera mise en place par évènement avec les plateformes de Forums virtuels car une partie devra leur être reversée pour leur organisation technique de l'évènement. C'est la raison pour laquelle il est important de prévoir plusieurs tarifs associés.**

Bien que la marge générée par l'UTT dépendra de la formule tarifaire qui sera appliquée par évènement, l'objectif de ces Forums virtuels est d'aider nos jeunes ingénieurs à trouver des entreprises d'accueil pour continuer leur cursus ou pour entrer sur le marché du travail. Cependant, ces évènements devront être organisés afin de s'assurer qu'ils soient financés dans leur totalité par les entreprises qui participent.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres : 24 Présents : 18 Pouvoirs : 3  Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
--

Troyes, le 11 mars 2021  
 Le président du conseil d'administration



Publié sur le site internet de l'UTT le : 15/03/2021
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 15/03/2021